

Bassin Enseignement (qualifiant) – Formation – Emploi de LIEGE

Chambre Enseignement – Ipieq

Plan de redéploiement 2019-2022

Lors de sa réunion du 31 janvier 2019, l'Instance de Pilotage Inter réseaux de l'Enseignement Qualifiant a adopté le Plan de redéploiement de l'offre d'enseignement qui suit et le propose à l'approbation du Gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles.

Les options contenues dans ce plan sont en correspondance avec les métiers identifiés comme thématiques prioritaires par l'IBEFE du territoire. Elles peuvent bénéficier d'incitants à la création ou au maintien selon la classification retenue par le bassin.

Lorsque l'IBEFE a déterminé que l'offre de formation initiale était à créer sur le territoire, cela implique que les options correspondantes peuvent bénéficier d'incitants à la création, et, a fortiori, au maintien.

Lorsque l'IBEFE a déterminé que l'offre de formation initiale était à maintenir sur le territoire, cela implique que les options correspondantes peuvent bénéficier d'incitants au maintien. Toutefois, si une occurrence venait à disparaître sur le territoire, la Chambre pourrait décider d'octroyer des incitants à la création d'une option identique afin de maintenir le niveau de l'offre.

La chambre pourra examiner toute demande d'incitants à la création ou au maintien d'options des secteurs repris dans le plan et menant à des métiers qui n'ont pas été examinés par l'IBEFE.

L'IBEFE ne se prononçant pas sur la nécessité de réduire l'offre de formation initiale sur son territoire, la chambre examinera toute demande d'incitants à une fermeture d'option, en vue d'un redéploiement plus efficient de l'offre d'enseignement qualifiant sur le territoire.

Secteurs faisant l'objet d'un comité d'accompagnement :

1. Industrie – Construction
2. Hôtellerie – Alimentation
3. Service aux personnes

Adhésion du Collège Saint-Martin ISM Pairay, (n° Fase 2125), Rue de la Province, 101 à 4100 SERAING en vue d'un éventuel élargissement de son offre d'enseignement.

1. Secteurs Construction-Industrie :

Liste des écoles et des CEFA adhérant au Plan de redéploiement :

Etablissement	N° Fase	Adresse	Code Postal	Localité	Membre du com. d'accompagnement.
Collège Notre-Dame et Saint-Lambert et Institut Saint-Laurent	1898	Rue Elisa Dumonceau, 75	4040	Herstal	oui
Athénée provincial de Flémalle Guy Lang	2215	Grand-Route, 317	4400	Flémalle	oui
Ecole Polytechnique de Seraing	2128	Rue de Colard Trouillet, 48	4100	Seraing	oui
CEFA - Ecole Polytechnique de Seraing	5425	Rue de Colard Trouillet, 48	4100	Seraing	oui
CEFA - Ecole Polytechnique d'Herstal	5423	Rue de l'Ecole Technique, 34	4040	Herstal	oui
Ecole Polytechnique Herstal	1901	Rue de l'Ecole Technique, 34	4040	Herstal	oui
Centre scolaire Saint-Joseph Saint-Raphaël	1839	Avenue de la Porallée, 40	4920	Sougné-Remouchamps	oui
Institut Sainte Marie	2129	Rue Cockerill,	4100	Seraing	oui
CEFA - Ville de Liège	5424	Rue des Beaux-Arts, 4	4000	Liège	oui
Athénée Royal Aywaille	1837	Avenue François Cornesse, 48	4920	Aywaille	oui

Institut Sacré-Cœur et Saint-Joseph	2177	Rue de la Trairie, 27	4600	Visé	oui
Centre scolaire Sainte-Julienne	1880	Avenue des Martyrs, 246	4620	Fléron	oui
Institut de la Construction, des Arts Décoratifs et Industriels	2011	Rue de Fragnée, 76	4000	Liège	oui
Athénée Royal Ans	1826	Rue Georges Truffaut, 37	4432	Alleur	oui
Athénée Royal de Visé	2174	Rue du Gollet, 2	4600	Visé	oui
CEFA - Athénée Royal Visé	5453	Rue Saint-Laurent, 45	4690	Glons	oui
Institut Don Bosco Liège	2022	Rue des Wallons, 59	4000	Liège	oui
CEFA - Institut Don Bosco Liège	5440	Rue des Wallons, 59	4000	Liège	oui
Institut Saint-Laurent Liège	2020	Rue Saint-Laurent, 29	4000	Liège	oui
Athénée Royal Soumagne	2159	Rue des Prairies, 30	4630	Soumagne	oui
Athénée Royal Esneux	1870	Rue de l'Athénée, 6	4130	Esneux	oui
Centre d'Enseignement Secondaire Léon Mignon	2009	Rue Léon Mignon, 2	4000	Liège	oui

Liste des options retenues qui pourront bénéficier d'incitants à la création pendant la durée du Plan :

- 2214 : technicien/technicienne en électronique
- 2216 : technicien en climatisation et conditionnement d'air
- 2217 : complément en systèmes électroniques de l'automobile
- 2325 : mécanicien d'entretien
- 2328 : technicien /technicienne en usinage
- 2333 : technicien/technicienne en système d'usinage
- 2409 : électricien automatique /électricienne automatique
- 2410 : mécanicien automatique /mécanicienne automatique
- 2413 : technicien /technicienne en maintenance de systèmes automatisés industriels
- 2415 : complément en maintenance d'équipements techniques
- 2416 : complément en maintenance d'équipements biomédicaux
- 2523 : complément en électricité de l'automobile

- 2628 : technicien/technicienne en microtechnique
- 2635 : complément en microtechnique
- 2641 : complément en maintenance aéronautique
- 2804 : technicien du froid
- 3224 : technicien des constructions en bois
- 9309 : technicien/technicienne chimiste
- 9313 : complément en officine hospitalière
- 9314 : complément en maintenance des procédés de fabrication
- 9315 : complément en biochimie

Liste des options retenues qui pourront bénéficier d'incitants au maintien pendant la durée du Plan :

- 2112 : électricien installateur en résidentiel /électrice installatrice en résidentiel
- 2113 : électricien installateur industriel/électrice installatrice industrielle
- 2115 : installateur électricien /installatrice électrice
- 2214 : technicien/technicienne en électronique
- 2325 : mécanicien/mécanicienne d'entretien
- 2328 : technicien/technicienne en système d'usinage
- 2333 : technicien/technicienne en système d'usinage
- 2409 : électricien automatique /électrice automatique
- 2415 : complément en maintenance d'équipements techniques
- 2523 : complément en électricité de l'automobile
- 2619 : conducteur /conductrice poids lourds
- 2625 : métallier-soudeur /métalière-soudeuse
- 2628 : technicien/technicienne en microtechnique
- 2635 : complément en microtechnique
- 2636 : complément en soudage sur tôles et sur tubes
- 2637 : complément en conduite de poids lourds et manutention
- 2640 : complément en chaudronnerie
- 3117 : ébéniste
- 3118 : menuisier
- 3122 : technique des industries du bois
- 3135 : menuisier/menuisière d'intérieur et d'extérieur
- 3223 : technicien /technicienne en construction et travaux publics

- 3224 : technicien des constructions en bois
- 3225 : étancheur
- 3227 : complément en techniques spécialisées de couverture
- 3302 : ouvrier qualifié /ouvrière qualifiée en construction-gros œuvre
- 3304 : technicien /technicienne en encadrement de chantier
- 3305 : pose de pierres naturelles
- 3306 : complément en techniques spécialisées en construction – gros œuvre
- 3423 : monteur en sanitaire et en chauffage
- 3424 : technicien /technicienne en équipements thermiques
- 3425 : installateur /installatrice en sanitaire
- 3428 : installateur /installatrice en chauffage central
- 3507 : carreleur/carreleuse
- 3521 : carreleur/carreleuse - chapiste
- 9309 : technicien/technicienne chimiste
- 9313 : complément en officine hospitalière
- 9314 : complément en maintenance des procédés de fabrication
- 9315 : complément en biochimie

2. Secteur Hôtellerie-Alimentation :

Liste des écoles et des CEFA adhérant au Plan de redéploiement :

Etablissement	N° Fase	Adresse	Code Postal	Localité	Membre du com. d'accompagnem.
Athénée provincial de Flémalle Guy Lang	2215	Grand-Route, 317	4400	Flémalle	oui
IPES Herstal	1902	Rue du Grand Puits, 66	4040	Herstal	oui
Collège Saint-François d'Assise Ans	1827	Rue du Cimetière, 2	4430	Ans	oui
Institut Sainte-Marie	2129	Rue Cockerill,	4100	Seraing	oui
CEFA - Ville de Liège	5424	Rue des Beaux-Arts, 4	4000	Liège	oui
Ecole d'Hôtellerie et de Tourisme	2017	En Hors-Château, 13	4000	Liège	oui
Athénée Royal de Visé	2174	Rue du Gollet, 2	4600	Visé	oui
CEFA - Athénée Royal Visé	5453	Rue Saint-Laurent, 45	4690	Glons	oui
Institut Don Bosco Liège	2022	Rue des Wallons, 59	4000	Liège	oui
IPES Seraing	2133	Quai des Carmes, 43	4101	Jemeppe-sur-Meuse	oui
Athénée Royal d'Esneux	1870	Rue de l'Athénée, 6	4130	Esneux	oui
Athénée Royal Liège Atlas	2044	Quai Saint-Léonard, 80	4000	Liège	oui

Liste des options retenues qui pourront bénéficier d'incitants à la création pendant la durée du Plan :

- 4130 : barman

Liste des options retenues qui pourront bénéficier d'incitants au maintien pendant la durée du Plan :

- 4205 : boucher-charcutier

- 4207 : patron boucher-charcutier

3. Secteur Service aux personnes :

Liste des écoles et des CEFA adhérant au Plan de redéploiement :

Etablissement	N° Fase	Adresse	Code Postal	Localité	Membre du com. d'accompagnem.
Collège Notre-Dame et Saint-Lambert et Institut Saint-Laurent	1898	Rue Elisa Dumonceau, 75	4040	Herstal	oui
Athénée provincial de Flémalle Guy Lang	2215	Grand-Route, 317	4400	Flémalle	Oui
Ecole Polytechnique de Seraing	2128	Rue de Colard Trouillet, 48	4100	Seraing	oui
IPES Herstal	1902	Rue du Grand Puits, 66	4040	Herstal	oui
Lycée technique provincial "Jean Boets"	2038	Rue Hullos, 52	4000	Liège	oui
Centre scolaire Saint-Joseph Saint-Raphaël	1839	Avenue de la Porallée, 40	4920	Sougné-Remouchamps	oui
Athénée Royal Paul Brusson	2101	Rue Felix Bernard, 1	4420	Montegnée	oui
Collège Saint-François d'Assise Ans	1827	Rue du Cimetière, 2	4430	Ans	oui
Institut Sainte-Marie	2129	Rue Cockerill,	4100	Seraing	oui
Institut Saint-Sépulcre	3157	Rue du Général Bertrand, 14	4000	Liège	oui
CEFA - Ville de Liège	5424	Rue des Beaux-Arts, 4	4000	Liège	oui
Athénée Royal Aywaille	1837	Avenue François Cornesse, 48	4920	Aywaille	oui
Institut Maria Goretti	1981	Rue de Renory, 101	4031	Angleur	oui
Institut Sacré-Cœur et Saint-Joseph	2177	Rue de la Trairie, 27	4600	Visé	oui

Centre scolaire Sainte-Julienne	1880	Avenue des Martyrs, 246	4620	Fléron	oui
Athénée Royal de Visé	2174	Rue du Gollet, 2	4600	Visé	oui
CEFA - Athénée Royal Visé	5453	Rue Saint-Laurent, 45	4690	Glons	oui
IPES Seraing	2133	Quai des Carmes, 43	4101	Jemeppe-sur-Meuse	oui
Athénée Royal Soumagne	2159	Rue des Prairies 30	4630	Soumagne	oui
Athénée Royal Esneux	1870	Rue de l'Athénée, 6	4130	Esneux	oui
Athénée Royal Liège Atlas	2044	Quai Saint-Léonard, 80	4000	Liège	oui
Institut Marie-Thérèse	2026	Rue Delfosse, 25	4000	Liège	oui

Liste des options retenues qui pourront bénéficier d'incitants à la création pendant la durée du Plan :
Néant

Liste des options retenues qui pourront bénéficier d'incitants au maintien pendant la durée du Plan :
- 8123 : aide familiale
- 8216 : aide-soignant

Mise en œuvre du Plan de redéploiement

1. Année scolaire 2019-2020

Répartition du budget :

Budget alloué	Pourcentage actions collectives	Budget actions collectives	Budget restant	Coût Période - Professeur	Equivalent en PP
253.889,39 €	9.5%	24.079,39 €	229.810,00 €	2.345,00€	98 h

Descriptif des actions prévues (valorisation du qualifiant / soutien aux Pôles de synergies) en 2019-2020 :

- Action de sensibilisation des futurs enseignants aux métiers techniques et particulièrement aux options créées et soutenues par l'Ipieq.
- Organisation de journées de sensibilisation, de découverte et d'information sur l'enseignement qualifiant à destination des futurs instituteurs de l'enseignement fondamental et enseignants du 1^{er} degré de l'enseignement secondaire.
- Projet Orient'Actions : pour faire découvrir des métiers en entreprise dans le cadre d'une démarche d'orientation globale aux élèves en fin de tronc commun
- Réflexions autour de l'élaboration d'un site internet ou de la création de supports numériques.

Liste détaillée des incitants -- Année scolaire 2019-2020

Option	Incitants	Etablissements	NTPP	Priorité Fonds Equipements	Ouverture en référence à 60 % de la norme de création	Dérogation normes
4130 - barman	Création	Collège Saint-François d'Assise	12	non	oui	
		Ecole d'hôtellerie et de Tourisme de la Ville de Liège - CEFA	9	oui	oui	
		Ecole d'hôtellerie et de Tourisme de la Ville de Liège	9	oui	oui	
2333/2328 - Technicien/technicienne en système d'usinage	Création	Ecole Polytechnique Herstal et CEFA	9	non	oui	
	Maintien	Athénée Royal Soumagne	5	oui		
Institut Don Bosco		3	non			
3224 - Technicien / Technicienne des constructions en bois	Création	Institut Don Bosco - CEFA	9	non	oui	
2523 - Complément en électricité de l'automobile	Création	Centre scolaire Sainte-Julienne	9	oui	oui	
9309 - technicien chimiste	Création	IPES Herstal	9	non	oui	

3118 - Menuisier/menuisière	Maintien	Ecole Polytechnique Herstal	3	non
3223 - technicien en construction et en travaux publics	Maintien	Ecole Polytechnique Herstal	3	non
		ICADI	3	non
3521 - Carreleur / Carreleuse - chapiste	Maintien	Institut Saint- Laurent	3	non
3305 - Pose de pierres naturelles	Maintien	Institut Saint- Laurent	4	non
3306 - complément en techniques spécialisées en construction gros œuvre	Maintien	ICADI	3	non
3423 - Monteur / Monteuse en sanitaire et en chauffage	Maintien	Institut Sainte-Marie	5	non

Total des périodes allouées : 98 pp

Total des périodes allouées à des maintiens : 32 pp

Total des périodes allouées à des fermetures et/ou des créations : 66 pp

2. Réallocations

L'Ipieq a prévu le système suivant de réallocations au cas où des options ne pourraient être maintenues ou créées :

- 1er octroi : **4130 – barman** ; création ; Collège Saint-François d'Assise ; FASE 1827 ; 12 heures NTPP
 - o 1ère réallocation : **3224- technicien / technicienne des constructions en bois** ; création ; Institut Don Bosco – CEFA ; FASE 5440 ; 12 périodes-professeurs supplémentaires en réallocation et ouverture de l'OBG en référence à 60% de la norme de création
 - o 2ème réallocation : **2523 - complément en électricité de l'automobile** ; création ; Centre scolaire Sainte-Julienne ; FASE 1880 ; 12 périodes-professeurs supplémentaires en réallocation, soutien à l'accès prioritaire au Fonds d'équipement et ouverture de l'OBG en référence à 60% de la norme de création

- 2ème octroi : **4130 – barman** ; création ; Ecole d'hôtellerie et de Tourisme de la Ville de Liège – CEFA ; FASE 5424 ; 9 heures NTPP
 - o 1ère réallocation : **4130 – barman** ; création ; Ecole d'hôtellerie et de Tourisme de la Ville de Liège ; FASE 2017 ; 9 périodes-professeurs supplémentaires en réallocation, soutien à l'accès prioritaire au Fonds d'équipement et ouverture de l'OBG en référence à 60% de la norme de création
 - o 2ème réallocation : **9309 - technicien chimiste** - IPES Herstal ; FASE 1902 ; 9 périodes-professeurs supplémentaires en réallocation et ouverture de l'OBG en référence à 60% de la norme de création

- 3ème octroi : **4130 – barman** ; création ; Ecole d'hôtellerie et de Tourisme de la Ville de Liège ; FASE 2017 ; 9 heures NTPP
 - o 1ère réallocation : **4130 – barman** ; création ; Ecole d'hôtellerie et de Tourisme de la Ville de Liège – CEFA ; FASE 5424 ; 9 périodes-professeurs supplémentaires en réallocation, soutien à l'accès prioritaire au Fonds d'équipement et ouverture de l'OBG en référence à 60% de la norme de création
 - o 2ème réallocation : **9309 - technicien chimiste** ; création ; IPES Herstal ; FASE 1902 ; 9 périodes-professeurs supplémentaires en réallocation et ouverture de l'OBG en référence à 60% de la norme de création

- 4ème octroi : **2333/2328 - technicien/technicienne en système d'usinage** ; création ; Ecole Polytechnique Herstal – CEFA ; FASE 5423 et Ecole Polytechnique Herstal ; FASE 1901 ; 9 heures NTPP
 - o 1ère réallocation : **9309 - technicien chimiste** ; création ; IPES Herstal ; FASE 1902 ; 9 périodes-professeurs supplémentaires en réallocation et ouverture de l'OBG en référence à 60% de la norme de création
 - o 2ème réallocation : **4130 – barman** ; création ; Ecole d'hôtellerie et de Tourisme de la Ville de Liège ; FASE 2017 ; 9 périodes-professeurs supplémentaires en réallocation, soutien à l'accès prioritaire au Fonds d'équipement et ouverture de l'OBG en référence à 60% de la norme de création

- 5ème octroi : **9309 - technicien chimiste** ; création ; IPES Herstal ; FASE 1902 ; 9 heures NTPP
 - o 1ère réallocation : **2333/2328 - technicien/technicienne en système d'usinage** ; création ; Ecole Polytechnique Herstal – CEFA ; FASE 5423 et Ecole Polytechnique Herstal ; FASE 1901 ; 9 périodes-professeurs supplémentaires en réallocation et ouverture de l’OBG en référence à 60% de la norme de création
 - o 2ème réallocation : **4130 – barman** ; création ; Ecole d'hôtellerie et de Tourisme de la Ville de Liège ; FASE 2017 ; 9 périodes-professeurs supplémentaires en réallocation, soutien à l’accès prioritaire au Fonds d’équipement et ouverture de l’OBG en référence à 60% de la norme de création

- 6ème octroi : **3224- technicien /technicienne des constructions en bois** ; création ; Institut Don Bosco – CEFA ; FASE 5440 ; 9 heures NTPP
 - o 1ère réallocation : **2523 - complément en électricité de l'automobile** ; création ; Centre scolaire Sainte-Julienne ; FASE 1880 ; 9 périodes-professeurs supplémentaires en réallocation, soutien à l’accès prioritaire au Fonds d’équipement et ouverture de l’OBG en référence à 60% de la norme de création
 - o 2ème réallocation : **4130 – barman** ; création ; Collège Saint-François d'Assise ; FASE 1827 ; 9 périodes-professeurs supplémentaires en réallocation et ouverture de l’OBG en référence à 60% de la norme de création

- 7ème octroi : **2523 - complément en électricité de l'automobile** ; création ; Centre scolaire Sainte-Julienne ; FASE 1880 ; 9 heures NTPP
 - o 1^{ère} réallocation : **3224- technicien /technicienne des constructions en bois** ; création ; Institut Don Bosco – CEFA ; FASE 5440 ; 9 périodes-professeurs supplémentaires en réallocation et ouverture de l’OBG en référence à 60% de la norme de création
 - o 2^{ème} réallocation : **4130 – barman** ; création ; Collège Saint-François d'Assise ; FASE 1827 ; 9 périodes-professeurs supplémentaires en réallocation et ouverture de l’OBG en référence à 60% de la norme de création

- 8ème octroi : **3521 - carreleur /carreleuse – chapiste** ; maintien ; Institut Saint-Laurent ; FASE 2020 ; 3 heures NTPP
 - o 1ère réallocation : **3305 - pose de pierres naturelles** ; maintien ; Institut Saint-Laurent ; FASE 2020 ; 3 périodes-professeurs supplémentaires en réallocation
 - o 2ème réallocation : **2113 - électricien installateur industriel** ; maintien ; Institut Saint-Laurent ; FASE 2020 ; 3 périodes-professeurs supplémentaires en réallocation

- 9ème octroi : **3305 - pose de pierres naturelles** ; maintien ; Institut Saint-Laurent ; FASE 2020 ; 4 heures NTPP
 - o 1ère réallocation : **2325 - mécanicien/mécanicienne d'entretien** ; maintien ; Institut Saint-Laurent ; FASE 2020 ; 4 périodes-professeurs supplémentaires en réallocation
 - o 2ème réallocation : **3521 - carreleur /carreleuse – chapiste** ; maintien ; Institut Saint-Laurent ; FASE 2020 ; 4 périodes-professeurs supplémentaires en réallocation

- 10ème octroi : **2328 - technicien/technicienne en système d'usinage** ; maintien ; Institut Don Bosco ; FASE 2022 ; 3 heures NTPP
 - o 1ère réallocation : **2214 – technicien/technicienne en électronique** ; maintien ; Institut Don Bosco ; FASE 2022 ; 3 périodes-professeurs supplémentaires en réallocation
 - o 2ème réallocation : **8216 - aide-soignant** ; maintien ; Centre scolaire St Joseph St Raphaël ; FASE 1839 ; 3 périodes-professeurs supplémentaires en réallocation

- 11ème octroi : **3423 - monteur /monteuse en sanitaire et en chauffage** ; maintien ; Institut Sainte-Marie ; FASE 2129 ; 5 heures NTPP
 - o 1ère réallocation : **2415 - complément en maintenance d'équipements techniques** ; maintien ; Centre scolaire Sainte-Julienne – CEFA ; FASE 1880 ; 5 périodes-professeurs supplémentaires en réallocation et soutien à l'accès prioritaire au Fonds d'équipement
 - o 2ème réallocation : **2328 - technicien/technicienne en système d'usinage** ; maintien ; Institut Don Bosco ; FASE 2022 ; 5 périodes-professeurs supplémentaires en réallocation

- 12ème octroi : **3118 - menuisier/menuisière** ; maintien ; Ecole Polytechnique Herstal ; FASE 1901 ; 3 heures NTPP
 - o 1ère réallocation : **3223 - technicien en construction et en travaux publics** ; maintien ; Ecole Polytechnique Herstal ; FASE 1901 ; 3 périodes-professeurs supplémentaires en réallocation
 - o 2ème réallocation : **3118 - menuisier/menuisière** ; maintien ; Ecole Polytechnique Seraing ; FASE 2128 ; 3 périodes-professeurs supplémentaires en réallocation

- 13ème octroi : **3223 - technicien en construction et en travaux publics** ; maintien ; Ecole Polytechnique Herstal ; FASE 1901 ; 3 heures NTPP
 - o 1ère réallocation : **3118 - menuisier/menuisière** ; maintien ; Ecole Polytechnique Herstal ; FASE 1901 ; 3 périodes-professeurs supplémentaires en réallocation
 - o 2ème réallocation : **3118 - menuisier/menuisière** ; maintien ; Ecole Polytechnique Seraing ; FASE 2128 ; 3 périodes-professeurs supplémentaires en réallocation

- 14ème octroi : **2333 - technicien/technicienne en système d'usinage** ; maintien ; Athénée Royal Soumagne ; FASE 2159 ; 5 heures NTPP
 - o 1ère réallocation : **2325 - mécanicien/mécanicienne d'entretien** ; maintien ; Athénée Royal Soumagne ; FASE 2159 ; 5 périodes-professeurs supplémentaires en réallocation et soutien à l'accès prioritaire au Fonds d'équipement
 - o 2ème réallocation : **3135 - menuisier/menuisière d'intérieur et d'extérieur** ; maintien ; Athénée Royal Soumagne ; FASE 2159 ; 5 périodes-professeurs supplémentaires en réallocation et soutien à l'accès prioritaire au Fonds d'équipement

- 15ème octroi : **3306 - complément en techniques spécialisées en construction gros œuvre** ; maintien ; Institut de la Construction, des Arts Décoratifs et Industriels ; FASE 2011 ; 3 heures NTPP
 - o 1ère réallocation : **3223 - technicien en construction et en travaux publics** ; maintien ; Institut de la Construction, des Arts Décoratifs et Industriels ; FASE 2011 ; 3 périodes-professeurs supplémentaires en réallocation
 - o 2ème réallocation : **4207 - patron boucher-charcutier-traiteur /patronne bouchère-charcutière-traiteur** ; maintien ; Ecole d'hôtellerie et de Tourisme de la Ville de Liège ; FASE 2017 ; 3 périodes-professeurs supplémentaires en réallocation et soutien à l'accès prioritaire au Fonds d'équipement

- 16ème octroi : **3223 - technicien en construction et en travaux publics** ; maintien ; Institut de la Construction, des Arts Décoratifs et Industriels ; FASE 2011 ; 3 heures NTPP
 - o 1ère réallocation : **3306 - complément en techniques spécialisées en construction gros œuvre** ; maintien ; Institut de la Construction, des Arts Décoratifs et Industriels ; FASE 2011 ; 3 périodes-professeurs supplémentaires en réallocation
 - o 2ème réallocation : **4207 - patron boucher-charcutier-traiteur /patronne bouchère-charcutière-traiteur** ; maintien ; Ecole d'hôtellerie et de Tourisme de la Ville de Liège ; FASE 2017 ; 3 périodes-professeurs supplémentaires en réallocation et soutien à l'accès prioritaire au Fonds d'équipement

Indicateurs

Le Plan fera l'objet d'une évaluation basée notamment sur la liste des indicateurs suivants :

Indicateurs de réalisation

Fréquentation des réunions

Taux d'utilisation des budgets (selon les clés de répartition)

Indicateurs de résultats

Nombre d'options ouvertes

Nombre d'options fermées

Nombre d'options maintenues

Nombre d'élèves concernés

Nombre d'écoles potentiellement concernées par le plan

Nombre d'écoles ayant adhéré au Plan

Indicateurs d'impact

Evolution du nombre d'élèves 2019-2022

Evolution du nombre d'occurrences de l'option 2019-2022

Ratio Nombre d'élèves / Nombre d'occurrences des options

Evolution du taux de certification

Annexe

Suivi du 1^{er} Plan (2015-2019)

Commentaires

L'Ipieq désire attirer l'attention du Gouvernement sur les éléments suivants :

- Si les métiers de la logistique devaient faire l'objet d'un nouveau secteur d'options dans l'enseignement qualifiant, le Plan devrait faire l'objet d'une modification pour intégrer ce secteur.
- L'Ipieq vérifiera la concordance de son Plan avec la liste des thématiques communes du bassin dès que celles-ci seront publiées. Le cas échéant, elle adaptera son plan et le soumettra au gouvernement pour approbation.
- Le calendrier de mise en œuvre du Plan pour les années 2020-2022 sera précisé dans une version ultérieure. Celle-ci sera soumise à l'approbation du Gouvernement.